

Pie IX en contient l'indication dans son texte même. Elle était datée du 24 mai 1829 et le bref pour le 18 juin. Il n'y a donc pas eu, comme aujourd'hui, distinction entre les deux parties d'un même acte, « réimpression » de l'une et interdiction de publier l'autre.

On annonce que le dernier courrier de Saigon a apporté une nouvelle qui ne manquera pas d'importance : L'empereur Tu-Duc qui, comme on sait, n'a pas d'enfants, aurait institué pour son héritier l'empereur Napoléon et lui aurait conféré à sa mort la propriété de ses Etats, à la condition de remplir un certain nombre de charges particulières qui se trouvent expliquées dans le testament. Nous attendrions plus ample confirmation avant que d'ajouter une foi complète à ce bruit.

On écrit de Berlin, 2 janvier :

« Notre gouvernement va droit à son but, qui n'est pas autre certainement que la transformation des Duchés en provinces prussiennes, avec ou sans une administration particulière. Les négociations confidentielles avec l'Autriche sont de pure forme, ou, comme on dit dans les cercles fédéraux, une politesse que se doivent mutuellement deux puissances amies. Ce que j'avance ici n'est pas basé sur de vagues conjectures, sur de douteuses informations, c'est le résultat de faits et de faits incontestables. On négocie avec l'Autriche, mais une forte garnison prussienne occupe en attendant les Duchés et ces troupes ont reçu l'ordre de faire les préparatifs nécessaires pour pouvoir rester trois ans dans ce pays.

Les administrations des postes et des télégraphes sont dans les mains d'employés prussiens. Il est sérieusement question, en outre, d'introduire dans les Duchés le système prussien des poids et mesures et des monnaies. En même temps, M. de Scheel-Plessen et d'autres agents de notre gouvernement mettent en circulation des adresses qui demandent l'annexion à la Prusse. Toute immixtion de la Diète germanique dans les affaires des Duchés est nettement repoussée par M. de Bismark comme un empiètement inadmissible.

Nous déclinons inébranlablement la proposition autrichienne de mettre provisoirement le gouvernement des Duchés entre les mains du duc d'Augustenbourg. Le fait même que les syndics de la couronne aient à examiner mûrement la question de succession ne peut être regardé que comme une mesure dilatoire qui doit aider notre gouvernement à réaliser ses projets. Ce sont là des faits dont tous les raisonnements, toutes les assertions du monde ne pourront invalider la signification.

On se rappelle que l'an dernier le Congrès de Washington vota une résolution tendant à établir des réserves au sujet de l'intervention française au Mexique que l'assemblée des représentants américains considérait comme une atteinte portée au principe de la doctrine de Monroe. Le Sénat ayant, quelques jours plus tard, à se prononcer sur cette même question, l'écartera en adoptant l'ajournement *in défini*, ce qui équivaut au refus de s'associer à l'opinion radicale exprimée par le Congrès et à l'approbation implicite de la ligne de conduite suivie, jusqu'ici, par le gouvernement de M. Lincoln. On n'a point également oublié que M. Seward, dans un récent exposé de la politique des Etats-Unis avec les puissances étrangères, recommandait la continuation de cette politique à l'égard des affaires mexicaines. Une dépêche de New-York, 23 décembre, nous annonce que le Congrès fédéral aurait définitivement.

Fort bien ! Entrons dans ce cabinet. Je crois que nous y serons tranquilles. Le nouveau venu, assez joli garçon, prodiguait à Clotilde courbettes et compliments. Elle y répondit par un : « Bonjour, M. Maugin, » d'une affabilité protectrice et d'une parfaite indifférence. A peine le regardait-elle. Puis elle monta lestement l'escalier et courut s'enfermer dans sa chambre. Dans cette ascension, elle rencontra deux femmes étolées et chétives, portant du plus grand air des robes de soie fanées, des dentelles raccommodées, des chapeaux aux plumes déteintes. C'étaient la comtesse de Clamengo et sa fille. Elles appartenaient à la meilleure noblesse de France ; mais leur famille était ruinée, et Mlle Diane de Clamengo n'avait ni fortune, ni desu, ni santé à apporter à un mari ; ses parchemins étaient son unique dot.

Elle se leva et marcha avec agitation. Pourquoi s'occupait-il de ?... Je ne

s'approuvé, sur la motion de M. Davis, les explications données à la France par le secrétaire d'Etat des relations intérieures touchant la politique mexicaine. On s'attend, ajoute cette dépêche à la démission de M. Seward.

Si le Congrès a cru devoir persister dans l'attitude prise par lui, l'année dernière, on se demande si le Sénat ne croira pas devoir persévérer, également, dans l'approbation de la politique suivie par l'homme d'Etat éminent qui a su conjurer des complications dangereuses, à plus d'un point de vue, eu égard aux difficultés intérieures contre lesquelles lutte, en ce moment, l'Union américaine. Peut-être n'est-il pas inutile de faire observer la coïncidence du vote du Congrès avec le bruit répandu (par qui ?) de l'incorporation du Honduras à l'empire mexicain.

En attendant de plus amples renseignements sur cet incident de l'agitation américaine, prenons acte de la déclaration du *York-Times* : Si le vote du Congrès, dit cette feuille, ne fait pas honneur à la Chambre, il ne fera point du tort au pays. Les nouvelles du théâtre de la guerre que nous apporte le dernier courrier sont vagues et en petit nombre : « On parlait, à New-York, de l'évacuation de Savannah, d'une tentative infructueuse de Sherman pour opérer sa jonction avec Foster et d'une recommandation du général Lee d'armer les esclaves. »

Nous nous contentons de signaler ces rumeurs qui comme les nouvelles politiques de la même date, ont, nous le répétons, besoin d'éclaircissements et même de confirmation.

Pour extrait : J. REBOUX.

On mande de Madrid que le sénat aura, dès l'ouverture de la session, à débattre sur deux propositions importantes :

La première demanderait le dépôt des documents se rapportant à l'annexion et à la guerre du Mexique, et sur lesquels le sénat aurait à se prononcer avant la chambre des députés. La seconde aurait pour but d'engager le gouvernement, sous la réserve du vote des Cortés, à poursuivre avec la plus grande énergie les opérations militaires à Saint-Domingue.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres 4 janvier.

Le correspondant spécial du *Times* lui mande, de New-York, à la date du 24 décembre :

La *Tribune* dit, que la traversée de l'expédition de Wilmington, qui a été contrariée par le mauvais temps, et par suite très prolongée, a eu pour résultat de rendre la majeure partie des troupes impropres au service et d'épuiser le combustible des steamers. Ce journal prédit la rentrée de l'expédition à Moirée.

Les confédérés annoncent que Breckenridge a battu Burbridge à Gladesprings (Virginie), dimanche et lundi et que le corps fédéral est vigoureusement poursuivi dans la direction du Tennessee.

Des télégrammes du sud annoncent que Stoneman a été battu et qu'il bat précipitamment en retraite dans le Tennessee oriental.

Les fédéraux ont cessé de poursuivre Hood.

Les pertes fédérales dans les divers combats livrés devant Massville s'élevaient, dit-on à 7,000 hommes.

On calcule qu'à l'échange des prisonniers, les confédérés gageront 10,000 hommes.

Le bruit court que M. Dagton doit être remplacé par M. Everart.

New-York, 24 décembre.

La *Tribune*, assure que le mauvais état

de flotte, envoyée à Wilmington, obligera l'expédition de retourner au Mource pour faire du charbon.

Les nouvelles du Mexique portent que l'Empereur Maximilien doit visiter prochainement le Vera Cruz et Matamoras. Le ministre des finances à Mexico demande qu'il soit fait des propositions pour l'établissement d'un service de paquebots dans le golfe du Mexique et sur les côtes du Pacifique. Les paquebots de ces deux lignes porteraient le pavillon mexicain.

New-York, 24 décembre. (par l'*Hibernian*). L'armée de Hood est arrivée, le 22, à Pulasai, à 75 milles au sud de Nashville, toujours suivie de près par la cavalerie fédérale. Forest a fait sa jonction avec Hood à Columbia. Le général Thomas est au sud de Columbia.

Les journaux de Richmond parlent de dépêches officielles de Savannah 19 annonçant qu'à cette date tout allait bien.

Les mêmes journaux mentionnent le bruit que Breckenridge aurait battu Burbridge à Salville.

Or, 220 3/4.-Ronds, 108 1/2.-coton, 124.

Londres, 3 janvier.

La canonnière anglaise *Bacchosa* a fait naufrage dans les eaux de la Chine. Douze officiers et 90 marins ont péri.

Il a été déposé aujourd'hui 90,000 liv. stg. à la banque d'Angleterre.

Vienne, 3 janvier.

La *Gazette de Vienne*, (Edition du soi), examinant les conjectures qu'à occasionnées le remplacement de M. de Halbhuber, déclare que ce changement a eu lieu par des raisons administratives, et non pas à cause de la condescendance de M. de Lederer pour la Prusse. La *Gazette* ajoute que la conviction que l'accord avec la Prusse répond aux véritables intérêts des grandes puissances allemandes, à ceux des duchés et de toute l'Allemagne, n'est aucunement ébranlée à Vienne. Rien n'a été changé dans les principes proclamés par M. le comte de Mersdorf à la chambre des députés, et il y a toute raison d'envisager cet accord comme la condition la plus importante d'une solution satisfaisante de la question nationale du Sleswig-Holstein, et comme un point d'appui pour le maintien de la paix générale. Il faut espérer, dit en terminant la *Gazette*, que l'opinion publique envisagera de la même manière les relations de l'Autriche et de la Prusse.

Copenhague, 3 janvier.

Le *Fraedrelandet* dit, au sujet des bruits de crise ministérielle : « Nous admettons volontiers qu'il y ait des gens d'assez d'imagination pour désirer de pareilles combinaisons, mais nous doutons cependant qu'il y ait quelqu'un d'assez audacieux pour les mettre à exécution. Du reste, un désaccord au sein du ministère est possible, et il s'est peut-être accru par la présence de M. de Pleßsens. »

Marseille, 3 janvier.

Les lettres de Rome du 31 décembre disent qu'il est faux que M. de Sartiges ait connu, l'Encyclopedi seulement par le journal, officiel. Le cardinal Antonelli en avait donné communication à l'ambassadeur de France le 16 décembre.

Un télégramme de Turin dément l'assertion de la correspondance de Rome relative à une prétendue autorisation donnée à la famille Rattazzi de venir à Viterbe pour régler des intérêts de famille.

Madrid, 2 janvier.

Le *Correspondance* publie les projets d'adresse du parlement. Il n'y est pas question de l'affaire du Pérou.

Le *Diario de Barcelone* dit que l'opposition faite au maréchal Narvaez par les journaux modérés fortifie le ministère.

Cadix, 2 janvier.

Le *Vapour Espana* vient d'arriver de la Havane, après quinze jours de traversée. Les correspondances qu'il apporte ne contiennent rien de saillant.

On mande de Carthagense que la frégate *Numancia*, complètement armée, va partir, le 5, pour le Pacifique.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

M. le ministre de la guerre a décidé, le 28 décembre, que la durée des semestres délivrés après l'inspection générale de 1864 sera invariablement étendue jusqu'au 31 mars 1865, quelle que soit, d'ailleurs, la date de la délivrance de ces congés. Les généraux commandant les divisions militaires régulariseront en conséquence la position des hommes se trouvant en congé, à ce titre, dans l'étendue de leur division.

Le Préfet du Nord donne avis que le service des ponts-et-chaussées tolérera, au prochain dégel, dans les traverses de routes des villes de l'arrondissement de Lille, la circulation des voitures de commerce suspendues, attelées d'un seul cheval, quoiqu'ayant moins de 11 centimètres de largeur de jantes. Les voitures non suspendues ne jouiront pas de cette latitude.

Nous rappelons qu'à dater du 1^{er} Janvier, le prix du timbre pour envoi par la poste d'articles d'argent est réduit de 50 à 20 centimes.

L'arrêt relatif à la publication et à la mise en recouvrement des rôles de 1865 contient les dispositions ordinaires. Voici celles qui intéressent plus particulièrement les contribuables :

Toute demande en décharge ou réduction, en remise ou modération de cote, doit être accompagnée de l'avertissement délivré au contribuable ou d'un extrait du rôle et de la quittance des douzièmes échus.

Les demandes en décharge, réduction ou mutation de cote, ainsi que les réclamations pour omissions aux rôles, devront être présentées dans un délai de trois mois, à partir de la publication du rôle.

Celles en transfert ou réduction de patente, par suite de cession d'établissement, décès ou faillite, devront également être présentées dans un délai de trois mois, à partir de la cession de l'établissement, du décès ou de la faillite. Les demandes en dégrèvement pour cause de démolition totale ou partielle de propriété bâtie, devront être présentées dans les quinze jours de l'événement qui les motive.

Les réclamations en dégrèvement pour pertes, par suite d'incendie, grêle, etc., devront être adressées dans les quinze jours qui suivront l'événement. Le maire peut réclamer pour les habitants en cas de pertes générales.

Les demandes en dégrèvement des contributions foncières et des portes et fenêtres pour vacance partielle ou totale de maison pendant un trimestre, un semestre ou une année, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivront l'expiration du trimestre, du semestre ou de l'année d'habitation.

Toute demande devra être datée, signée par les réclamants et formulée sur papier timbré si le montant de la contribution sur laquelle elle porte dépasse trente francs. Enoncer les nom, prénoms et demeure du pétitionnaire, et préciser la nature de la contribution et les motifs sur lesquels la réclamation est fondée. Chaque nature de contribution donnera lieu à une demande séparée.

L'année qui vient de finir aura été, au point de vue des affaires, une année bien difficile et bien laborieuse.

On se fera, du reste, une idée assez exacte des difficultés par lesquelles le monde des affaires a eu à passer en étudiant le tableau ci-dessous, qui fait connaître quel a été le taux de l'escompte de la Banque de France dans le courant de l'exercice 1864 :

1^{er} janvier au 23 mars, 83 jours, 7 pour cent.
24 mars au 5 mai, 43 jours, 6 pour cent.
6 mai au 9 mai, 4 jours, 7 pour cent.
10 mai au 19 mai, 10 jours, 8 pour cent.
20 mai au 25 mai, 6 jours, 7 pour cent.
26 mai au 8 septembre, 106 jours, 6 pour cent.
9 septembre au 12 octobre, 34 jours, 7 pour cent.
13 octobre au 4 novembre, 22 jours, 8 pour cent.
5 novembre au 23 novembre, 19 jours, 7 pour cent.
24 novembre au 7 décembre, 14 jours, 6 pour cent.
8 décembre au 21 décembre, 14 jours, 5 pour cent.
22 décembre au 31 décembre, 10 jours, 4 1/2 pour cent.
En cherchant la moyenne du taux de l'escompte pour l'année 1864, on trouve qu'il a été de 6 1/2 pour cent. C'est la moyenne la plus forte qui ait été atteinte depuis la crise américaine de 1856-57.

On lit dans l'*Avenir Commercial* : La Belgique nous a donné l'exemple de la réimpression des octrois, elle va encore nous précéder dans une réforme d'une haute importance.

L'institution des commerçants notables pour l'élection des membres du tribunal de commerce est supprimée dans le projet de loi sur l'organisation judiciaire, que le gouvernement a présenté aux Chambres législatives.

D'après le projet de loi, les commerçants payant au trésor de l'Etat, du chef de leur patente, la somme de 42 fr. 82 c., sont électeurs.

Nous avons eu souvent occasion de signaler les dangers que présentent les abords du canal dans la partie qui traverse la ville ; nous avons dit que les accidents qui s'y reproduisent démontrent la nécessité d'établir des gardes-fous.

On nous écrit à ce sujet et les plaintes qui nous sont adressées ont pour but de demander que l'on songe sérieusement à prendre les mesures nécessaires pour prévenir d'autres malheurs.

Nos correspondants espèrent que l'administration municipale s'emparera très prochainement de cette question d'intérêt public sur laquelle ils appellent toute sa sollicitude.

Dans son audience du 30 décembre dernier le Tribunal correctionnel de Lille a condamné le nommé François Roese, graveur lithographe, né à Bruges, à six mois de prison, pour vol commis au préjudice de son patron, imprimeur à Roubaix.

Lundi après-midi, au moment où un encombrement de voitures avait lieu dans la rue du Bois, un pauvre baudet eut le sabot écrasé sous la roue d'un tombereau chargé de charbon. Il a fallu abattre immédiatement l'animal blessé. Les accidents qui se sont produits sur ce point où la circulation est assez considérable font désirer plus vivement que jamais l'élargissement prochain de la rue du Bois.

Un des jours de la semaine dernière, un individu se présente chez un marchand de vin de notre ville et demanda à lui emprunter 300 fr. qui lui manquaient, disant-il, pour louer un cabaret qu'il désignait. Il devait, pour reconnaître ce service

(La suite au prochain numéro)

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^{re} levée	7 ^h mat.	7 ^h 20 mat.	7 ^h 20 mat.
2 ^e levée	10 ^h mat.	10 ^h 20 mat.	10 ^h 30 mat.
3 ^e levée	2 ^h soir.	2 ^h 20 soir.	2 ^h 30 soir.
4 ^e levée	6 ^h 20 soir.	6 ^h 40 soir.	6 ^h 50 soir.
5 ^e levée	7 ^h 50 soir.	8 ^h 10 soir.	8 ^h 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^{re} levée	7 ^h 35 mat.	7 ^h 40 mat.	7 ^h 50 mat.
2 ^e levée	10 ^h 35 mat.	10 ^h 40 mat.	10 ^h 50 mat.
3 ^e levée	2 ^h 35 soir.	2 ^h 40 soir.	2 ^h 50 soir.
4 ^e levée	6 ^h 55 soir.	7 ^h soir.	7 ^h 10 soir.
5 ^e levée	8 ^h 25 soir.	8 ^h 30 soir.	8 ^h 40 soir.

l'aurais pas remarqué, moi !... A quoi bon cette prévenance, bientôt suivie d'une si dédaigneuse froideur ?... Bah ! je suis folle. L'offre de ce verre d'eau n'était qu'une simple politesse. Nous en resterons là, je ne le verrai plus... que de loin peut-être... D'abord il ne dine pas à table d'hôte tant mieux ! Sa présence nous glacerait. Elle sonna sa femme de chambre et se fit coiffer et habiller à la dernière mode. Quand son père vint la prendre à l'heure du dîner, il resta en admiration devant elle. Il paraissait tout joyeux ; les nouvelles que lui avait apportées Alexis Maugin l'avaient mis en belle humeur. La toilette de sa fille l'enchantait.

— Te voilà éblouissante, ma Clotilde ; tu vas produire sensation.

tre moi-même, mon associé, mon successeur...
Il s'interrompit et hésita. Ce fut Clotilde qui acheva la phrase.
« Et votre genre ! » s'écria-t-elle en riant. Par malheur, il y a un obstacle : c'est que Mlle Erneville n'a pas la moindre envie de devenir Mme Maugin. Le joli nom à porter avec une fortune comme celle qui m'attend !
— Ma fille, dit M. Erneville effrayé, qu'as-tu donc ? L'appât d'un nom et d'un titre te ferait-il préférer, par hasard, quel'un de ces nobles ruines qui vont cherchant une héritière pour redorer leur blason ?
— Rassurez-vous, mon père, répliqua-t-elle fièrement. Je n'epouserai qu'un homme que j'aimerai, et je n'aimerai jamais sans être sûre d'abord d'être aimée pour moi-même... En attendant, ne parlons plus mariage. Je suis trop bien auprès de vous pour avoir hâte de vous quitter.
— Refrain de toutes les jeunes filles tant qu'elles ont le cœur libre. Vienne l'homme prédestiné à leur plaisir, elles changent bien vite de langage.
— Alors attendons qu'il paraisse, ce futur maître de ma destinée, dit Clotilde avec enjouement. Rien ne me l'annonce encore.
M. Erneville ne répondit que par un soupir. Sa fille se suspendit à son bras, et ils descendirent à la salle à manger.
Le dîner commençait.
La première personne qui frappa les regards de Clotilde à son entrée dans la salle, fut le duc d'Armentières, assis à un bout de la table à côté de Mlle de Clamengo, vis-à-vis de la place qu'elle-même allait occuper à l'autre bout, entre son père

et M. Maugin. Ce dernier s'occupait d'elle d'une façon significative qui attira bientôt l'attention générale. Elle accueillit d'abord ces prévenances avec un superbe dédain. Mais, ayant vu le duc absorbé par sa conversation avec sa voisine, elle changea tout à coup de ton et de manières, s'anima et se préta de la meilleure grâce au babillage d'Alexis.
Maugin, triomphant, se berçait déjà des plus beaux rêves ; M. Erneville s'étonnait. Raymond d'Armentières regardait souvent Clotilde, et ces regards exprimaient, tantôt une franche admiration, tantôt une surprise mêlée de tristesse, ou bien encore une vive curiosité.
Le soir réunit, comme d'habitude, l'élite de la société au grand salon de l'établissement. C'était jour de bal. A la lumière et avec des fleurs dans les cheveux, Clotilde était plus belle encore que le matin. Ses grands yeux bruns rayonnaient ; ses bandeaux artistement ondulés, écartés du front et rejetés en arrière, découvrant un visage d'une admirable pureté de lignes. Rien n'égalait l'éclat de son teint, la fraîcheur de ses lèvres, la blancheur nacrée de ses dents, les moelleux contours de ses bras, de son cou et de ses épaules. Parfaites jusque dans leurs moindres détails, sa figure et toute sa personne dénotaient la plus sévère critique.
Mais, comme toute perfection en ce monde, elle existait plus d'admiration que de sympathie. On était ébloui et fasciné plutôt que charmé en sa présence ; elle tournait plus de têtes qu'elle ne gagnait de cœurs. Cela tenait aussi à l'expression de sa physionomie : dans ses traits, dans son sourire, dans son regard et jusque dans ses gestes et ses attitudes, on lisait le passion, l'énergie et la fierté ; il y

manquait la douceur qui rend la femme attrayante. Peut-être l'amour lui donnerait-il cet attribut de son sexe. En attendant, ou pouvait bien l'adorer jusqu'à l'exaltation, jusqu'au délire ; mais l'aimerait-on de cet amour profond et sérieux où l'imagination n'a point de part et qui remplit le cœur tout entier, en apaise les orages, l'épure, l'ennoblit, le fait vaillant et fort dans toutes les vicissitudes de la vie ?